

Renseignements pratiques

DROITS D'INSCRIPTION

Entrée libre dans la limite des places disponibles

LIEU DE L'ÉVÈNEMENT

📍 Salle Fustel de Coulanges - Palais Universitaire
Place de l'Université
67000 Strasbourg

ACCÈS DEPUIS L'AÉROPORT

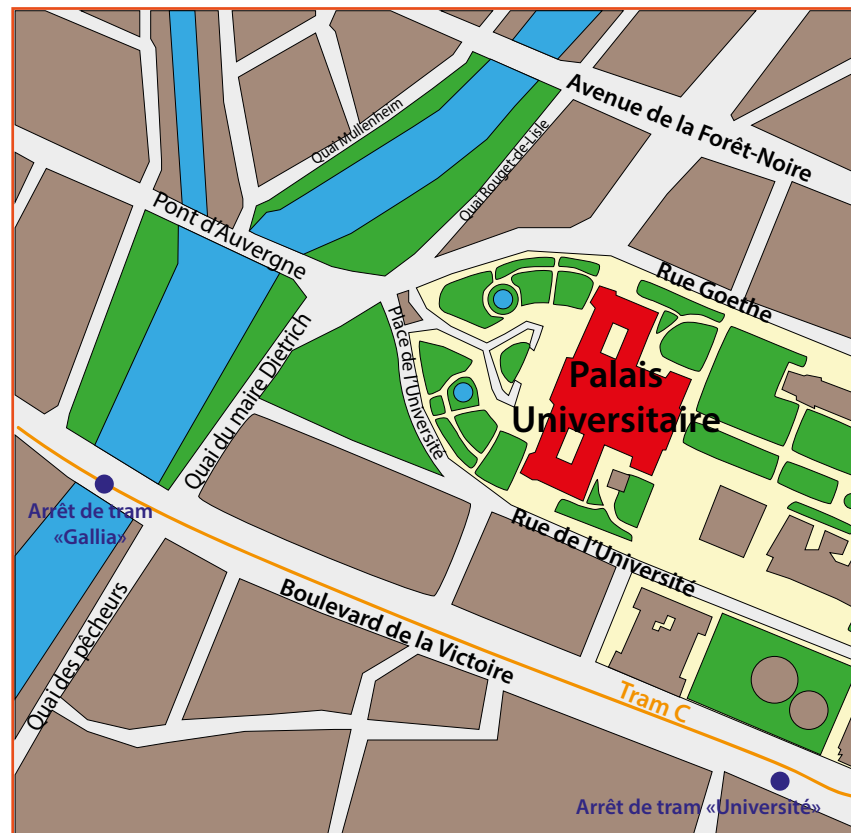
Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

ACCÈS DEPUIS LA GARE

Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss
Arrêt « Gallia »

CONTACT

a.denkha@unistra.fr



Conception : FRU 6703

Journée d'études

Lieux de vie, droits et obligations des membres des instituts religieux. *Normes canoniques et réalités contemporaines*

19 septembre 2025 | 9h-17h

Laboratoire
Droit, religion, entreprise et société | DRES
de l'Université de Strasbourg
et du CNRS

Institut
de droit canonique
Faculté de théologie catholique
Université de Strasbourg

RD
Revue de droit canonique

Faculté
de théologie catholique
Université de Strasbourg

FONDATION
Jean Rodolphe
REFLÉCHIR LA CHARITÉ

9h Accueil

9h10-9h30 Allocutions d'ouverture

Président de séance **Loïc-Marie LE BOT**

9h30h-10h Vie religieuse et domicile. Évolution historique

Marc AOUN, Institut de droit canonique, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg.

10h-10h30 Le domicile, lieu d'exercice de devoirs et de droits

Alphonse KY-ZERBO, Institut de droit canonique, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg.

10h30-10h45 Pause café

10h45-11h15 Les conditions canoniques d'une maison religieuse selon le c. 608 du Code de droit canonique de 1983

Laurent-Marie POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Docteur en théologie catholique, Licencié en droit canonique, Congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie (Mulhouse)

11h15-11h45 Évolution du droit autour des divers types d'absences, juste cause, permissions et lieux de vie

Carine DEQUENNE, Adjointe du Vicariat de Liège pour la Vie consacrée (Belgique)

11h45-12h15 Conditions de vie durant l'absence pour des raisons d'études ou d'apostolat. Quel suivi de la part de l'institut ?

Allegra KOUASSI, Docteur en théologie catholique, Vicaire épiscopal de l'Archidiocèse de Bouaké (Côte d'Ivoire).

12h15-12h30 Questions et clôture de la séance du matin

Pause déjeuner

Président de séance **Laurent-Marie POCQUET DU HAUT-JUSSÉ**

14h30-15h Une maison religieuse peut-elle subsister avec moins de trois membres ? La question des religieux vivant seuls ou à deux dans une communauté

Loïc-Marie LE BOT, Doyen de la Faculté de droit canonique, Université pontificale Saint-Thomas d'Aquin, Angelicum (Rome)

15h-15h30 Passage à la maison de retraite et vulnérabilité des religieux(ses) âgé(e)s

Ataa DENKHA, Institut de droit canonique, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg

15h30-15h45 Pause café

15h45-16h15 Exclaustration et domicile, quel suivi par les Supérieur(es)?

Sr MARIE DU CHRIST, Carmel du Sacré-Cœur de Marienthal (France)

16h15-16h45 Absence illégitime, sortie et renvoi de la maison religieuse : conséquences canoniques et civiles

Élisabeth ALGIER-GIRAULT, Officialité interdiocésaine de Rennes / Tribunal pénal canonique national.

16h45-17h Questions et clôture de la journée